



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2022 DU 05 DECEMBRE 2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU RESEAU D'ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE MA'AN**

### **1. Objet de la Dossier d'Appel d'Offres**

Le **Maire de la Commune de Ma'an**, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de Ma'an, un Appel d'Offres National Ouvert pour la **maîtrise d'œuvre** de l'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'adductions d'eau potable de la ville de Ma'an, **Arrondissement de Ma'an**, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

### **2. Consistance des prestations**

- Les prestations comprennent notamment :
- le contrôle technique des travaux de construction d'une AEP;
- le contrôle de l'installation de chantier, d'observation de conditions d'hygiène et de sécurité ;
- le contrôle de la conformité sur l'exécution des ouvrages ;
- le contrôle de la conformité de la mise en œuvre du cahier de charges environnementale ;
- le suivi physique sur site des travaux, assistance aux réunions de chantier et production des rapports techniques ;
- l'assistance et la vérification des états quantitatifs aux travaux exécutés ;
- le suivi de la vérification des décomptes mensuels et définitifs ;
- préparation des documents et assistance aux opérations de réceptions provisoires et définitives.

### **3. Délais d'exécution**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **neuf (09) mois**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

### **4. Allotissement**

Les travaux sont constitués en un seul lot unique

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issu des études préalables est de francs CFA : **15 678 407 (quinze millions six cent soixante-dix-huit mille quatre cent sept) CFA francs**.

### **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques justifiant des activités dans ce domaine et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce n° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### **7. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM

✓

## **8. Cautionnement provisoire**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier d'Appel d'Offres DAO, au montant de **313 568 (trois cent treize mille cinq cent soixante-huit) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du secrétariat général de la Mairie de Ma'an, dès publication du présent avis.

## **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier peut être obtenu aux heures ouvrables auprès du secrétariat général, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Ma'an d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) Francs CFA**

## **11. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## **12. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un **(01)** original et six **(06)** copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au secrétariat de la Commune de Ma'an au plus tard le **12 janvier 2023 à 13 heures**, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- **Enveloppe A : pièces administratives ;**
- **Enveloppe B : offre technique ;**
- **Enveloppe C : offre financière.**

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante



### **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°012/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2022 DU 05 DECEMBRE 2022**

**POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU  
RESEAU D'ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE MA'AN**

*« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

## **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **12 janvier 2023 à 14 heures**, par la commission interne de passation des marchés de la Commune de Ma'an dans la salle de réunion, en présence des soumissionnaires.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires



ayant obtenu la note minimale de 70 points.

## 14. Critères d'évaluation

### 14.1 Critères éliminatoires

#### a) Pièces administratives :

- Pièce falsifiée ou non authentique ;
- Absence d'une pièce quelconque et non regularisée dans les 48 heures
- Absence de la caution de soumission.

#### b) Offre technique :

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning ».

### 14.2 Critères essentiels

L'évaluation des critères essentiels sera arithmétique et basée sur les critères suivants :

#### a. Offres techniques

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

| N° | CRITERES   | NOTES   |
|----|--|---------|
|    | Qualité de l'offre, méthodologie et organisation proposées   | 11 pts. |
|    | Référence du soumissionnaire pour les prestations similaires ;   | 25 pts. |
|    | Qualification et compétence du personnel clé de la mission ;   | 48 pts. |
|    | Moyens logistiques, techniques et matériels : moyen pris en compte si le candidat présente des pièces justificatives [factures, cartes grises, attestation de dédouanement, etc. ; | 16 pts. |
|    | TOTAL  | 100 pts |

NB : les pièces administratives et techniques signées par les personnalités autres que celles désignées dans le DAO ne seront pas prises en compte.

Le personnel fonctionnaire devra présenter les pièces justificatives de sa mise à disposition.

#### b. Offre financière

### 15. Méthode de sélection du consultant

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté un dossier administratif conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :  $SF = (100 \times Fm)/F$

SF : score financier, Fm : montant de l'offre la moins disante, F : montant du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

Note finale =  $(70 \times \text{note technique} + 30 \times \text{note financière}) / 100$ .

## 16. Attribution

Le Maire de la Commune de Ma'an attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au DDC. Cette entreprise devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et l'offre financière évaluée la mieux-disante par rapport à l'enveloppe prévisionnelle en incluant le cas échéant les réductions.

## 17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du secrétariat général de la commune de Ma'an et à l'Agence Régionale du FEICOM Sud à Ebolowa.

Ma'an, le 05.12.2022

**Ampliations :**

- PREFET/VALLEE DU NTEM ;
- FEICOM/SUD (pour information)
- MINMAP/DDVN
- ARMP/SUD
- P/CIPM
- SIGAMP
- Affichage.

